

Date d'affichage : 25/02/2022

**COMMISSION JURIDIQUE
REUNION TELEPHONIQUE DU 22/02/2022**

Présents : Mme V. LE GALL, Mrs C. FOURNIER, D. HARY, J. VARLET, D. SAUVAGE

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Forfait Général :

- Rinxent USO en U17D3B amende 50€ (Mail du club)

Plateau U8-U9 et U6/U7 du 02/02/2022 à Berck AS

Non envoi de la feuille de présence par le club de Le Touquet AC avant le 14/02/2022 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à Le Touquet AC.

Plateau U8-U9 du 05/02/2022 à Boulogne USCO

Non envoi de la feuille de présence par le club de Desvres JS avant le 14/02/2022 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à Desvres JS.

Plateau U8-U9 du 05/02/2022 à Calais SO

Non envoi de la feuille de présence par le club de Calais SO avant le 21/02/2022 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à Calais SO.

Plateau U7-U9 du 05/02/2022 à Calais Entente

Absence de l'équipe de Blériot Plage au plateau sans avertir le club recevant. Amende 12€ à Blériot Plage.

Journées du 09 au 13/02/2022

SD5E 51121.1 Bourthes US C – Neufchatel Eclair C. Match arrêté à la 90+5 minutes de jeu suite à l'abandon du terrain par plusieurs joueurs de Neufchatel Eclair. Lecture faite des pièces au dossier, la commission décide de donner match perdu à Neufchatel Eclair pour abandon de terrain. Homologué : Bourthes US C 3/Neufchatel Eclair C 0 par pénalité. Amende 220€ à Neufchatel Eclair.

SD6B 51297.1 Cremarest AS B – Tournehem AS C. Réserves de Tournehem AS C non confirmées, ni appuyées, non recevables. Amende de 30€ à Tournehem.

Réserves de Cremarest AS B sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de Tournehem AS C au motif : des joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas ce jour ou le lendemain. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification de la FDM du 21.11.2021 en SD2A Tournehem AS – Recques sur Hem B aucun joueur n'est dans ce cas. Après vérification de la FDM du 14.11.2021 en SD3B Tournehem AS B – Wardrecques B le joueur LACHERIE Etienne licence n°2546163579 est dans ce cas. Homologué : Cremarest AS B 3/Tournehem AS C 0 par pénalité. Droit remboursé à Cremarest AS. Amende 30€ à Tournehem AS.

SD7C 51659.1 Racquinghem JS C – Roquetoire ES C. Réclamation de Racquinghem JS C sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Roquetoire ES C, les joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas ce jour ou le lendemain. Appuyée, recevable. Après vérification de la FDM du 21.11.2021 en SD2B Roquetoire ES – St Omer ESSOR, le joueur Mr DELATTRE Simon licence n°1926847921 est dans ce cas. Après vérification de la FDM du 21.11.2021 en SD5C Thiembronne FC – Roquetoire ES B aucun joueur n'est dans ce cas. La commission décide de donner match perdu à Roquetoire C par pénalité sans reporter le bénéfice des points à Racquinghem JS C. Homologué : Racquinghem JS C 0/Roquetoire ES C 0 par pénalité. Droits remboursés à Racquinghem JS. Amende 30€ à Roquetoire JS.

U19D2A 55479.1 Blériot US – Wimereux AS. 1^{er} forfait de Blériot US. Homologué : Blériot US 3/Wimereux AS 0 par forfait. Match retour le 05/03/2022 à Blériot US. Amende 14€ à Wimereux AS.

U19D2A 55480.1 Berck AS – Desvres JS. 1^{er} forfait de Berck AS. Homologué : Berck AS 0/Desvres JS 3 par forfait. Amende minorée 8€ à Berck AS.

U19D3A 55288.1 GPT Quiestede Roquetoire – Cal.Caténa. 1^{er} forfait de Cal.Caténa. Homologué : GPT Quiestede Roquetoire 3/Cal.Caténa 0 par forfait. Match retour le 05/03/2022 à GPT Quiestede Roquetoire. Amende 14€ à Cal.Caténa.

U19D3B 55318.1 ST Léonard ES – Lon.Mala Foot. 3^{ème} forfait de Lon.Mala Foot. Homologué : ST Léonard ES 3/Lon.Mala Foot 0 par forfait. Match retour le 05/03/2022 à ST Léonard. Amende 32€ à Lon.Mala Foot.

U17D1A 55363.1 Le Portel ST – Berck AS. Inscription sur la FMI d'un licencié suspendu de Le Portel ST. De ce fait ce licencié est sanctionné d'un match ferme à compter du 28/02/2022. Homologué : Le Portel ST 0/Berck AS 4 par pénalité. Amende 100€ à Le Portel ST.

U17D2B 55524.1 Montreuil US – Hesdin OL. 2^{ème} Forfait de Montreuil US. Homologué : Montreuil US 0/Hesdin OL 3 par forfait. Amende 23€ à Montreuil US.

U17D2C 55538.1 Coulogne ES – Blendecques. Inscription sur la FMI d'un joueur suspendu de Blendecques. De ce fait ce joueur est sanctionné d'un match ferme à compter du 28/02/2022. Homologué : Coulogne ES 3/Blendecques 0 par pénalité. Amende 100€ à Blendecques.

U17D3B 55570.1 Rinxent USO – Etaples HV. 2^{ème} forfait de Rinxent USO. Homologué : Rinxent USO 0/Etaples HV 3 par forfait. Amende minorée 17€ à Rinxent USO.

U16D1A 55143.1 Outreau AS – Essor/Watten. 1^{er} forfait de Essor/Watten. Homologué : Outreau AS 3/Essor Watten 0 par forfait. Match retour le 05/03/2022 à 18h à Outreau AS. Amende 14€ à Essor/Watten.

U15D2B 55303.1 Cal.Beau Marais – St Léonard ES. 1^{er} forfait de St Léonard. Homologué : Cal.Beau Marais 3/St Léonard ES 0 par forfait. Match retour le 05/03/2022 à Cal.Beau Marais. Amende 14€ à St Léonard ES.

U15D3B 55074.1 Pays de St Omer US (F) B – GPT Lys AA Foot. 1^{er} forfait de GTP Lys AA Foot. Homologué : Pays de St Omer US (F) B 3/GPT Lys AA Foot 0 par forfait. Match retour le 07/05/2022 à Pays de St Omer US. Amende 14€ à GPT Lys AA Foot.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : Mr Claude Fournier

La Secrétaire : Mme Valérie Le Gall